



NOUVELLE TARIFICATION DES ACTES à partir du 22 décembre 2024

Concerne les psychiatres, neurologues et neuropsychiatres conventionnés secteur 1.
Pour le secteur 2 OPTAM, la tarification s'appliquera en Janvier 2025.

-
- ✓ Acte de base du psychiatre, neurologue, neuropsychiatre 55€
DOM-TOM : 57€
 - ✓ APY : expertise de 2d recours du psychiatre, neurologue, neuropsychiatre et gériatre. Avis ponctuel : 67,50€
DOM-TOM : 76,80€
 - ✓ MCY : consultation d'urgence à la demande du médecin traitant ou du SAS :... 85€
DOM-TOM : 102€

Même tarif en téléconsultation.

- ✓ Téléconsultation : TCS (seuil maximal de 40 % des consultations) : 50,20€
DOM-TOM : 60,24€
- ✓ DA : il ne peut être supérieur à 17,5% de l'acte de base : 65€

DE, répondant aux exigences de lieu et d'heure du patient et appliqué avec tact et mesure, il reste libre.

DA et DE doivent être < à 30% de l'activité totale du praticien.

- ✓ Majoration pour personne âgée (> ou = à 80ans) : MOP 5€
MOP en DOM-TOM..... 5€
- ✓ Consultation de l'enfant et de l'adolescent jusqu'à 26 ans applicable au psychiatre et au neurologue : *MP 12€

*Majoration MAF (synthèse annuelle)
et MPF (présence d'un 1/3, sans limitation de nombre dans l'année)..... 23€

Tarifs identiques dans les DOM-TOM

- ✓ Dossier MDPH : 60€
- ✓ Consultation de repérage de signes de trouble du neurodéveloppement : CTE..... 60€
DOM-TOM..... 72€



- ✓ Consultation de repérage d'un trouble de la relation précoce parents-enfant : CTE..... **60€**
DOM-TOM.....**72€**

- ✓ Majoration pour déplacement VAD justifiée : MD..... **10€**
MD en DOM-TOM..... **10€**

- ✓ Majoration pour déplacement de nuit :
- * 20h00 à 00h00 et de 6h00 à 8h00 : MDN métropole..... **38,50€**
MDN en DOM-TOM.....**38,50€**

- * 00h00 à 6h00 : MDI métropole..... **43,50€**
MDI en DOM-TOM.....**43,50€**